



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 402-22-2023 416-01-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 402-22-2023 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 416-01-2023 modifiant le règlement numéro 416-00-2018 relatif au stationnement hivernal afin de modifier le montant minimal de l'amende en cas d'infraction au règlement

Le règlement numéro 402-22-2023 entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 à l'exception de la tarification de la section 4 – *Services de l'urbanisme et du développement durable* de l'annexe A-22 qui entre en vigueur à compter de la publication de l'avis.

Le règlement numéro 416-01-2023 entre en vigueur conformément à la Loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements numéros 402-22-2023 et 416-01-2023 aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard